



AVIS PUBLIC

Règlements 554-2022, 478-2022

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 21 février 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement d'emprunt 554-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 470 000 \$ pour la réhabilitation et l'étanchéisation de parties du réservoir du chemin du Lac-Millette***

Et à une séance ordinaire tenue le 21 mars 2022, adoptait le règlement suivant :

- ***Règlement d'emprunt 478-2022 décrétant une dépense et autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour le programme de réfection routière en secteur non urbanisé 2022***

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 11 mai 2022.

Les règlements sont actuellement sur le site Internet de la Ville de Saint-Sauveur, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance dans la section « Règlements municipaux ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 8 juin 2022.

Le greffier,

Yan Senneville, OMA